



**RÈGLEMENT RELATIF AU
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU COMITÉ EXÉCUTIF ET
ABROGATION DU RÈGLEMENT CE-1-2016**

RÈGLEMENT NUMÉRO CE-1-2017

Le présent Règlement, adopté par la résolution CE16/17-06-170, entre en vigueur le 12 juin 2017, jour de la publication de l'avis public à cet effet.



RÈGLEMENT NUMÉRO CE-1-2017

RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS

(année scolaire 2017-2018)

Conformément à l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q. ch. I-13.3), le Comité exécutif de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, fixe la tenue de ses séances ordinaires, à 17 h 30, au siège social de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys situé au 1100, boulevard de la Côte-Vertu à Saint-Laurent, aux dates suivantes :

- 29 août 2017
- 10 octobre 2017
- 21 novembre 2017
- 16 janvier 2018
- 20 février 2018
- 3 avril 2018
- 15 mai 2018
- 26 juin 2018